

Avis ICCHSCT

Dans le cadre de la procédure d'information-consultation initiée par la direction le 16 juillet 2019 et relative à l'évolution du modèle de conception des offres et services développés par les équipes SI, réseaux et services de la DTSI et OFS.

Les élus déplorent :

- Que ce dossier de consultation soit lancé en pleine période de congés annuels alors que le projet est démarré depuis de nombreux mois...
 - Que l'ensemble des élus des CHSCT concernés n'aient pas été informés du contenu de ce dossier.
 - Que le Groupe Pluri Disciplinaires de Prévention sur ce sujet n'ait pas pu fonctionner et apporter les observations des Médecins du Travail et des Préventeurs.
 - Qu'un inventaire des Dangers et des Risques auxquelles les salariés sont exposés n'ait pas été fait au préalable à la mise en place de la méthode.
 - Qu'une politique de prévention primaire n'ait pas été conduite.
 - Que le dossier de cette lourde transformation de l'organisation du travail soit abordé dans l'urgence du calendrier imposé par la direction, avec un dossier initial aussi léger. Ceci rend impossible tout échange pertinent et constructif, sur le fond comme sur les profondes transformations induites avec les IRP
- Nous regrettons que vous ne permettiez pas aux élus des CHSCT de tenir le rôle que le législateur leur a donné.

IC-CRISCT DTI-ORS

Dans le cadre de la procédure d'information-consultation initiée par la direction le 14 juillet 2019 en relative à l'évolution du modèle de conception des offres et services délégués par les équipes SI, Réseau et services de la DTI et ORS.

Les élus déploient :

- Que ce dossier de consultation soit lancé en pleine période de congés annuels alors que le projet est démarré depuis de nombreux mois.
- Que l'ensemble des élus des CRISCT concernés n'aient pas été informés du contenu de ce dossier.
- Que le Groupe Pluri-Disciplinaire de Prévention sur ce sujet n'ait pas pu fonctionner et apporter les observations des Médecins du Travail et des Préventeurs.
- Qu'un inventaire des Dangers et des Risques auxquelles les salariés sont exposés n'ait pas été fait au préalable à la mise en place de la méthode.
- Qu'une politique de prévention primaire n'ait pas été conduite.
- Que le dossier de cette lourde transformation de l'organisation du travail soit élaboré dans l'urgence du calendrier imposé par la direction, avec un dossier initial aux élus. Ceci rend impossible tout échange pertinent et constructif, sur le fond comme sur les profondes transformations induites avec les ERP.

Nous regrettons que vous ne permettiez pas aux élus des CRISCT de tenir le rôle que le législateur leur a donné.

Les Représentants du Personnel à l'IC-CRISCT de la DTI et ORS ont demandé le 14 juillet 2019 une expertise dans le cadre de l'information-consultation sur l'évolution du modèle de conception des offres et services délégués par les équipes SI, Réseau et services de la DTI et ORS, réalisée par un cabinet agréé par le Ministère du Travail et votée dans le cadre de l'article L4514-12 du Code du Travail, afin à pour principal objectif d'étudier les impacts du projet sur les conditions de travail des salariés.

Le rapport d'expertise met en évidence un certain nombre de points positifs remarqués par des personnes qui travaillent désormais essentiellement sur ces méthodes et qui collaborent aux tests agiles. **Ces remarques encourageantes ne doivent pas occulter les risques potentiels associés au déploiement des méthodes agiles.** L'expertise du cabinet TECHNOLOGIA a permis de mettre en évidence des facteurs de succès ou à l'inverse possibles et identifie un certain nombre d'impacts et de risques du projet de transformation, qui doivent être pris en compte dans le plan de prévention.

A la lumière des résultats de cette expertise, du travail de travail consulté par les instances représentatives du personnel, des conclusions de la DET et de certaines remarques du CFFE, les représentants du personnel soulignent les principaux éléments ci-dessous :



- Sur la temporalité du déploiement de la méthode agile : il existe un lien fort entre l'incertitude de la méthodologie agile qui remet en question les pratiques de travail au-delà de l'attribution de nouveaux rôles dans

Documents

[icchsct](#)